



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-202407-061

FOURNITURE DE SABLE D'HIVER ET DE GRAVIER NATUREL

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande des soumissions publiques pour la fourniture de sable d'hiver et de gravier naturel 0-20 mm.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 15h00, le mardi 30 juillet 2024, à l'hôtel de ville, situé au 88, chemin Masson, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Les soumissions papier devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB. Aucune soumission électronique ne peut être déposée pour cet appel d'offres.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au SÉAO à compter du 10 juillet 2024. Pour les fins de la consultation sur le SÉAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « G22 – Produits divers » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « sable gravier ».

Pour toute question, s'adresser par courriel à l'adresse : mpharand@lacmasson.com, en mentionnant en objet le numéro d'appel d'offres, soit TP-202407-061.

Le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne divulguera ni le résultat de l'ouverture par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SÉAO.

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Ste-Marguerite-du-Lac-Masson,
ce 8 juillet 2024

Me Marie-Pier Pharand
Directrice-générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut à compter du 10 juillet 2024 à la page 39 du journal Accès, au SEAO et, sur le site Internet municipal et, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

mppharand
Me Marie-Pier Pharand, avocate

Ce :

10 juillet 2024